

Le « bouclier fiscal » : un pari risqué

Article pour 24 Heures, rubrique « Réflexions »
30 janvier 2009

Marius Brülhart et Raphaël Parchet
HEC Lausanne

Il est courant en Suisse d'évoquer la concurrence fiscale pour justifier des baisses d'impôt sur les contribuables les plus aisés. Rarement, pourtant, cet argument est appuyé par des chiffres ou une analyse approfondie. Dernier exemple : le « bouclier fiscal » sur lequel les Vaudois se prononceront lors des votations du 8 février.

Cette mesure plafonnerait les impôts cantonaux et communaux sur le revenu et la fortune à un taux maximal de 60% du revenu. Elle profiterait aux contribuables pour qui l'impôt sur la fortune pèse particulièrement lourd, soit moins de 1000 ménages.

Le comité de soutien suggère qu'un tel allègement fiscal en faveur de quelques contribuables très fortunés serait dans l'intérêt des 99.7% des Vaudois qui ne sont pas directement concernés. « Qui payera si les riches contribuables quittent le canton de Vaud ? » demande-t-il, en évoquant le départ d'un contribuable hypothétique qui déclare une fortune de 100 millions et un revenu de 800'000 francs. L'impôt payé par un tel contribuable équivaut à la facture payée par 98 contribuables moyens. Son départ laisserait un trou considérable dans les finances cantonales.

Voici donc l'argument classique de la concurrence fiscale : réduisons les impôts en haut du barème pour retenir les gros contribuables, voire en attirer d'autres, et sauvagardons ainsi nos recettes fiscales. Cependant, cet argument n'est valide que si les contribuables concernés réagissent à des baisses d'impôt *en nombre suffisamment grand*.

Les 17 millions de francs d'impôt perdus à travers la réduction des taux sur les gros contribuables devraient être compensés par l'arrivée (ou le non-départ), par exemple, de 28 contribuables aussi riches que le cas fictif décrit plus haut. A ne compter bien entendu que les nouvelles arrivées (ou les départs évités) *grâce à cette baisse d'impôt* ; qui ne se seraient donc pas produits autrement.

Voici la question essentielle : le plafond fiscal, permettra-t-il à terme de retenir ou d'attirer suffisamment de contribuables pour compenser le manque à gagner de l'Etat entraîné par cette mesure ?

La réponse réside dans le comportement des ménages fortunés. Les chiffres pertinents sont rares. A partir de données fédérales nous pouvons toutefois déduire qu'en 1997 le canton de Vaud comptait 8.3% du total suisse des contribuables les plus riches, définis comme disposant d'une fortune imposable d'au moins 5 millions. En 2004 (l'année de référence des chiffres officiels vaudois), cette part avait augmenté à 10.2%. Ces statistiques suggèrent

que notre canton a en fait gagné en attractivité pour les contribuables aisés – ce qui a bien sûr aussi des raisons autres que la fiscalité.

On peut valablement douter que l'introduction d'un plafond fiscal sera payante à terme pour le fisc vaudois. Le pari semble d'autant plus osé que la conjoncture actuelle laisse prévoir un retour imminent des finances vaudoises vers des déficits profonds. Aux adhérents donc de fournir des estimations à même de nous convaincre que leur pari risqué profiterait toutefois à l'ensemble des Vaudois.